



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 5 avril 2024

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/24/281

Vos réf. :

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).
Dossier : Ligne 15 Est orange entre Saint-Denis Pleyel et Champigny centre (réalisation de mesures de régularisation)

Conformément au II de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 25 mars 2024 un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet le **2 avril 2024**.

Conformément à l'article R. 122-7 précité, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale

Laurent MICHEL